

CANADA

Débats de la Chambre des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

MARDI, 13 mars 1928.

Le séance est ouverte à trois heures.

REMISE D'HONORAIRES

M. F. W. HAY (Perth-Nord) propose :

Que conformément à la proposition contenue dans le 3e rapport du comité des bills d'intérêt privé, les frais et honoraires versés sur le projet de loi (bill n° 25) autorisant la Niagara Gorge Bridge Company, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

(La motion est adoptée.)

DEPOT D'UN RAPPORT CONCERNANT LES RECLAMATIONS DE LA COLOMBIE-ANGLAISE SUR LES TERRES DE CHEMIN DE FER

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) : Je demande à déposer une copie du rapport définitif de M. le juge Martin, nommé commissaire pour entendre et examiner les arguments du gouvernement de la Colombie-Anglaise à l'appui de sa demande de rétrocession à la province par le Gouvernement du Canada des terres qu'elle avait cédées au Dominion, en exécution du paragraphe 2 des conditions de l'union.

Je propose qu'il soit imprimé immédiatement 1,000 exemplaires en anglais et 500 en français dudit rapport et qu'il soit sursis à l'application de l'article 64 du Règlement à cette fin.

(La motion est adoptée.)

DEPOT D'UN PROJET DE LOI TENDANT A AUTORISER LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER A SIEGER AVEC LA COMMISSION DU COMMERCE ENTRE ETATS DANS LES QUESTIONS DE TARIF

M. ODETTE demande à déposer un projet de loi (bill n° 64), tendant à modifier la loi des Chemins de fer pour autoriser la commission des chemins de fer à siéger avec la commission du commerce entre Etats dans les questions de tarifs internationaux.

L'hon. M. DUNNING: Expliquez-vous.

M. ODETTE: Ce bill a pour objet d'autoriser la commission des chemins de fer à tenir des réunions mixtes avec la commission du commerce entre Etats, soit aux Etats-Unis ou au Canada, au sujet de questions se ratta-

chant aux taux de transport international et à d'autres affaires du même genre. La Chambre des représentants de Washington est en ce moment saisie d'un projet de loi analogue.

(La motion est adoptée et le bill est lu une 1re fois.)

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre des Finances) l'invitant à se former en comité de voies et moyens, ainsi que sur l'amendement de M. Cahan et sur le sous-amendement de M. Fansher (Lambton-Est).

L'hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, j'estime pouvoir dire avec raison que le débat sur le budget, lequel touche à sa fin, a permis une discussion des plus variées, et on peut le dire sans flatterie pour la Chambre, cette discussion a été de tout premier ordre et a révélé, de la part des divers membres, la ferme détermination de bien saisir les problèmes qui nous préoccupent. On l'appelle la discussion du budget; mais je me demande pour quelle raison au juste on la désigne sous cette appellation. L'autre jour, l'honorable député de Hants-Kings (M. Ilsley) nous a donné une excellente définition du budget, lequel, a-t-il dit, est un état des prévisions de dépenses, ainsi que des évaluations de recettes, faisant voir en même temps la provenance des recettes et la manière dont les fonds seront employés. Le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) nous a fait un précis d'événements qui se termineront le 31 mars de cette année. Il ne nous a pas dit un seul mot de nature à faire prévoir quel serait son revenu pour l'année financière se terminant le 31 mars 1929, bien que ce soit à cette année-là que se rapportent les prévisions budgétaires. Il n'a pas soufflé mot non plus au sujet de la provenance de ses revenus. Aucun autre pays de l'empire britannique ne tolérerait pareille chose, que je sache. C'est dénaturer le sens des mots que d'appeler l'exposé soumis à la Chambre un budget; le terme est impropre. La seule allusion que l'on relève dans l'exposé du ministre des Finances au sujet des revenus de l'année 1928-1929 consiste dans ce passage